

UFC QUE CHOISIR CAEN

**BULLETIN DE
L'UNION
FÉDÉRALE DES
CONSOmmATEURS
DE CAEN**

ISSN 1623-4073

N° 177

Décembre 2021

1,50€ Trimestriel



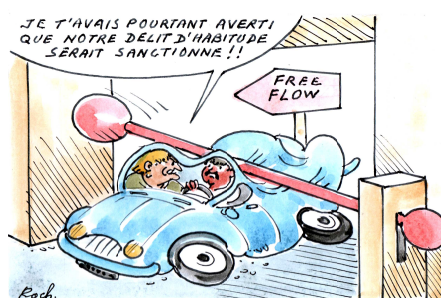
Assemblée Générale
compte rendu : page 4



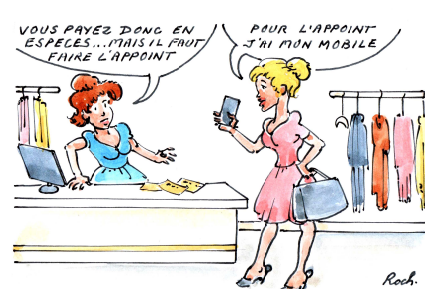
Contrats électricité le point : page 5



Badges télépéage : page 6



Les paiements en espèces: page 8



Édito

Page 3

Serons nous confinés à Noël ?

Assemblée Générale

Page 4

Compte rendu

Énergie

Page 5

Le point sur votre contrat électricité

Transports

Page 6-7

Péages d'autoroute Vinci

Mobilité Caen la mer

Véhicule ou taxi

Commerce

Page 8

Les paiements en espèces

Histoires d'adhérents

Page 9

A propos du Nutriscore

Bravo le RGPD

Parcmètres escrocs

Jouons conso

Page 10

Les mots croisés de DD et FB

Thème conso : les télécoms

Lecture

Page 11

Les guides UFC Que Choisir

Vu sur le Web



**Nos bureaux seront fermés
du vendredi 24 décembre
au Lundi 3 janvier inclus**

Bonnes Fêtes de fin d'année à tous



Gagnant national niveau 2

Grand Prix des consommateurs

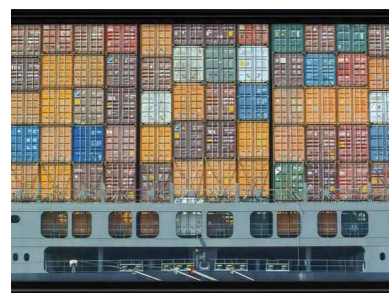


Laurent NISI - Les Énergies vertes

Objet de convoitise et afficheur de classe sociale, la voiture est devenue incontournable dans l'identité humaine. Comme n'importe quel objet, quand il n'est plus « à la page », il tombe dans l'oubli. Un gâchis environnemental mais aussi qui aurait permis à un passionné de lui donner une seconde vie.

Gagnant local niveau 1

Pour rappel le gagnant du concours local était Didier Aires avec sa photo « Les containers du Havre » sélectionné pour le niveau 2 du concours photo niveau national.



Besoin de consulter les comparatifs ou autres infos du site UFC QUE CHOISIR de notre fédération ?

Une borne d'accès au site est disponible dans nos locaux 19 quai de Juillet à Caen que vous pouvez consulter lors d'un rendez vous ou une visite dans nos locaux c'est gratuit. Accessible à tous.



Jackie BAUCHER
Présidente de l'UFC Que Choisir de
Caen

Serons nous confinés à Noël ?

Nous espérons tous que non et pourtant les nouvelles ne sont pas bonnes avec ce nouveau variant du virus.

Cette année 2021 qui se termine a été difficile pour notre association, les consommateurs empêchés de nous rencontrer pour nous exposer leur litige et les bénévoles frustrés d'avoir à traiter les litiges d'une façon aussi impersonnelle que le traitement en ligne.

Les actions que nous organisons habituellement, tels que les rendez-vous conso (ateliers pour aider les consommateurs à déjouer les pièges et les arnaques), les enquêtes de prix et de conseil sur le terrain, le bulletin de mars prêt à être posté qui est resté dans les cartons et tant d'autres choses n'ont pu se faire lors du premier semestre.

Et heureusement nous avons retrouvé une grande partie de notre activité dès la mi-juin toujours le masque sur le nez, le pass sanitaire obligatoire et quelques bénévoles en moins qui n'ont pas repris après le confinement.

C'est dommage car notre activité en tant que bénévole est, même si elle est parfois prenante, très enrichissante.

Être bénévole à l'UFC Que Choisir c'est :

- rejoindre une équipe de bénévoles motivés et formés qui agissent au plus près des préoccupations des consommateurs,
- participer à des activités enrichissantes, variées et porteuses de sens,
- relayer l'information via la presse, les radios, les réseaux sociaux, le site web, ce modeste bulletin,
- devenir conseiller litiges, par exemple en matière d'assurance, litiges automobiles, construction, travaux de rénovation.

Alors si vous avez un peu de temps libre rejoignez nous.



UFC Que Choisir de Caen

19, Quai de Juillet
14000 Caen

Tél. 02.31.86.32.54

Courriel : contact@caen.ufcquechoisir.fr

- ♦ Association Loi 1901 à but non lucratif, dirigée par des bénévoles
- ♦ **Présidente et directrice des publications** : Jackie BAUCHER
- ♦ **Vice-Présidents** : Laurent CROISON, Gérard DANIEL
- ♦ **Trésorier** : Claude RILLARDON
- ♦ **Trésorier-adjoint** : J-Marc GENDREAU
- ♦ **Secrétaires** : Anne FAUVEL, Catherine COUSIN-BRISSET
- ♦ **Administrateurs** : Guy BERNAGOU, Francine BORDIER, Daniel BOUCHARD, Gérard DEBOUT, Christine MARICOT, Béatrice MILLET, Yves RONFARD, Nicolas VINCENT.

♦ Bulletin réalisé sans publicité

La reproduction en totalité ou en partie des textes de ce journal est autorisée sous réserve de la mention d'origine.

Leur utilisation à des fins publicitaires est strictement interdite.

Ont participé à ce numéro :

J.Baucher, F.Bordier, C.Cousin-Brisset, D.Dufour, J.Dumortier, G.Lissot.

Illustrations : Robert Rochard

Impression : Atelier K, 5 rue Paul Toutain
14000 Caen

Distribué par nos soins

Commission paritaire :
0520 G 82583

ISSN 1623-4073



Papier recyclé



Compte rendu Assemblée Générale : 7 octobre 2021

Présents 50 – Pouvoirs 127 – exprimés 177

La séance est présidée par Jackie BAUCHER Présidente et Gérard DANIEL vice-président, secrétaire de séance.

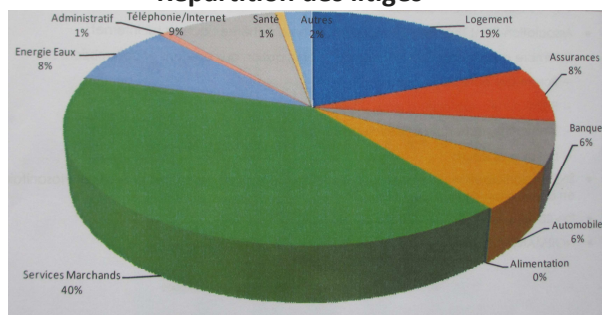
Le rapport d'activité est présenté par Laurent CROISSON, vice-président et conseiller litige. Chaque adhérent présent dispose du document dans lequel figure l'évolution du nombre d'adhérents, l'organigramme de l'AL de Caen, la répartition des litiges ainsi que le nombre de demandes de renseignements.

Pendant les 17 semaines de fermeture due au Covid et, confinement oblige, de nombreux dossiers ont été traités en ligne. Le nombre de demandes par mails a nettement progressé.

Nous avons constaté une explosion des dossiers concernant les achats en ligne, en particulier les sites étrangers frauduleux, et le remboursement des voyages.

Vote du rapport d'activité : approuvé à l'unanimité.

Répartition des litiges



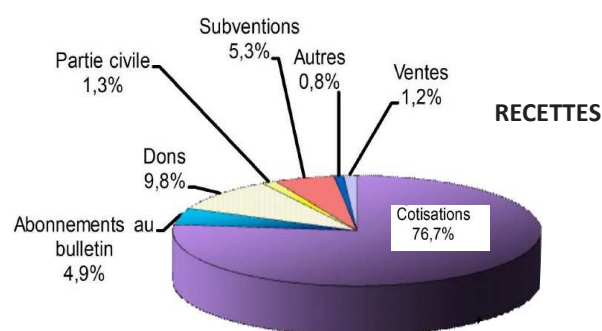
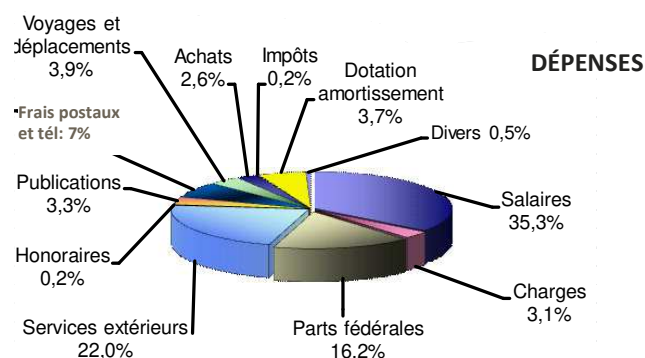
Le rapport financier est présenté par Claude RILLARDON, trésorier. Chaque adhérent présent dispose du document dans lequel figurent les détails des comptes ainsi que la répartition des recettes et des dépenses.

Les 17 semaines de fermeture ont provoqué une chute du nombre d'adhésions (-273) mais le taux de ré-adhésion de 57,32 % reste constant. Il est rappelé que d'année en année les subventions diminuent et ce sont les cotisations des adhérents, 76 %, qui assurent le fonctionnement de l'AL de Caen.

A noter que des adhérents font des dons spontanément ou suite à une résolution de litige.

Certaines charges, de par la fermeture des locaux et l'absence de frais de déplacements font que les résultats restent positifs.

Vote du rapport financier : approuvé à l'unanimité.



Le montant de la cotisation

Quelques éclaircissements sont donnés concernant les tarifs des cotisations :

- L'adhésion est de 34 euros
- L'adhésion duo de 10 € pour la 2ème personne résidant à la même adresse.
- L'adhésion solidaire de 10 € pour des personnes en très grande difficulté.

L'AL de Caen souhaite continuer à recevoir les adhérents dans ses bureaux. Tous les adhérents n'étant pas en capacité de communiquer par mail et il y a des cas où un face à face simplifie les échanges.

Le CA propose de maintenir les cotisations telles que présentées.

Vote : approuvé à l'unanimité.

Élection des membres du conseil d'administration

3 administrateurs sortants et 2 nouveaux candidats élus à l'unanimité.

Débat suite à l'AG sur le thème :

« **Comment bien gérer des déchets** », animé par Cécile Jean, représentant le SYVEDAC (Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets sur l'agglomération caennaise).

Intervention très appréciée du public.

Le point sur votre contrat d'électricité

Avant de changer de fournisseur d'électricité, il est judicieux de vérifier si votre contrat est bien adapté à votre mode de consommation.

Par ailleurs on ne s'engage pas sur un démarchage au téléphone ou à domicile. Il faut bien examiner ce qui vous est proposé avant de vous engager.

Vérifier la puissance souscrite

Le montant du prix de l'abonnement varie selon la puissance souscrite (3, 6, 9... KVA). Plus la puissance est élevée plus le montant de l'abonnement est élevé.

Si votre puissance souscrite est insuffisante, le compteur LINKY ou le disjoncteur va se déclencher lorsque vous utiliserez beaucoup d'appareils simultanément.

Pour connaître la puissance maximale que vous appelez, faites défiler les index de votre compteur Linky, vous trouverez la puissance souscrite, la puissance instantanée et la puissance maximale que vous avez appelée.

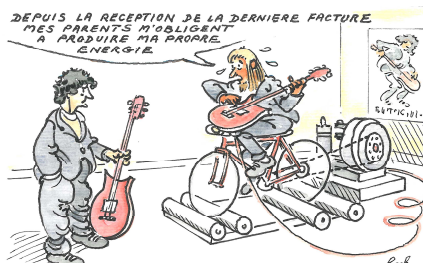
Par exemple : si vous ne dépassez jamais 6KVA, vous n'avez pas besoin d'un abonnement de 9KVA, et si vous dépassez 6KVA, de très peu, vous pouvez vous organiser pour différer certains usages.

A titre d'exemple, abonnement mensuel au tarif réglementé chez EDF :

- de base 6 KVA : 11,47 € TTC
- de base 9 KVA : 14,27 € TTC

L'option heures pleines/heures creuses a-t-elle un intérêt pour vous ?

Les prix de l'abonnement et du kWh sont variables selon que vous souscrivez à l'option de base ou l'option heures pleines / heures creuses.



Il y a 8 heures d'heures dites creuses par jour, soit 8h la nuit ou 6h la nuit et 2h dans la journée, vous trouverez ces renseignements sur votre facture.

Certains distributeurs proposent des contrats semaine/week-end qui peuvent être intéressants pour une résidence inoccupée en semaine.

Le prix mensuel du tarif réglementé EDF

Les abonnements :

- de base 6 KVA : 11,47 € TTC
- option heures creuses/pleines 6KVA : 12,15 € TTC

Le prix du kWh option de base 6 KVA : 0,1558 € TTC

Les prix du kWh option heures creuses/pleines 6KVA :

- heures pleines : 0,1821 € TTC
- heures creuses : 0,1360 € TTC

Donc si on consomme autant en heures creuses qu'en heures pleines, le coût moyen du kWh est de 0,1590 € alors que le tarif de base est de 0,1558 € TTC. Si on consomme plus en heures pleines on dépasse le prix du kWh de base (0,1558 € TTC), l'option HP/HC est plus coûteuse que l'option de base. Pour que l'option soit intéressante il faut consommer plus en heures creuses.

Choisir son fournisseur d'électricité

Il existe un tarif réglementé fixé par les pouvoirs publics, c'est le tarif bleu d'EDF.

Des fournisseurs alternatifs proposent soit un tarif fixe pour une durée déterminée (multiple en années soit 1,2...) soit un tarif indexé sur le tarif réglementé (même augmentation en % que le tarif réglementé).

Il faut chercher les renseignements sur votre contrat.

Attention lorsque la durée est fixe, à l'issue du contrat le tarif appliqué peut augmenter de façon considérable comme c'est le cas actuellement avec les contrats eKwateur.

Les comparateurs d'énergie ne semblent pas être à jour actuellement, comparez bien les tarifs proposés.

Le tarif réglementé semble actuellement la valeur sûre en attendant la prochaine offre groupée « énergie moins chère ensemble » reportée au début de l'année 2022.

Pour information, vous pouvez souscrire au tarif réglementé EDF par téléphone au 09 69 32 15 15. Vous pourrez choisir les factures papier sans supplément et choisir le mode de paiement.

" les prix indiqués ci-dessus peuvent varier d'un fournisseur à l'autre car certains incluent la CTA dans l'abonnement, et la TCFE inclut une part communale, variable d'une commune à l'autre".

Les péages d'autoroutes VINCI se transforment

ULYS gère les abonnements au télépéage des autoroutes VINCI. Contre remise d'un badge, l'abonnement **Classic t** permet de passer les barrières sans prendre de ticket ni insérer sa carte bancaire et dans certains couloirs, il permet de conserver une vitesse de 30 km/H grâce à l'ouverture précoce de la barrière à l'approche du véhicule.

⇒ Ce qui est nouveau

Depuis peu, certains péages ont des couloirs dépourvus de barrière, dits « Free Flow », ce qui permet de maintenir une vitesse d'écoulement à 50 km/H, mais ils sont strictement réservés aux abonnés ayant déclaré le N° d'immatriculation de leur véhicule.

Actuellement cette inscription avec le N° d'immatriculation du véhicule est gratuite mais en cherchant bien sur le site d'ULYS, on découvre que ce sera une façon d'obliger l'utilisateur à prendre un abonnement télépéage par véhicule !

Ulys indique en effet : «*Votre badge télépéage Ulys est indépendant du véhicule à l'exception des offres nécessitant la plaque d'immatriculation du véhicule. Vous pouvez donc utiliser votre badge Ulys pour plusieurs véhicules légers. Toutefois, pour plus de facilité, si vous disposez d'un second véhicule, il est vivement recommandé de souscrire à un badge supplémentaire* ».

⇒ Ce qui n'est pas nouveau

La lecture des plaques minéralogiques est systématique à tous les péages d'autoroutes et permet de retrouver les coordonnées des propriétaires des véhicules en cas de passage frauduleux.

⇒ Les sanctions

Si vous dépassez le délai de paiement imparti, vous risquez de payer une contravention :

Montant à payer dans les 3 jours après le passage sous le portique : frais de péage : aucune indemnité.

Montant à payer dans les 21 jours après le passage sous le portique : frais de péage +10 € d'indemnité forfaitaire minorée.

Montant à payer entre 22 jours et 2 mois après le passage sous le portique : frais de péage + 90 € d'indemnité forfaitaire majorée

Montant à payer après 2 mois après le passage sous le portique : frais de péage + amende de 375 €

⇒ Les effets collatéraux

Un de nos adhérents, non informé de cette nouveauté «Free Flow» s'est engagé avec son badge **Classic t** dans un de ces couloirs Free-Flow sans barrière, à Tours.. bien mal lui en a pris !

Notre adhérent a reçu un AVIS DE PAIEMENT pour INFRACTION de 10,00 euros.

C'est ce qui arrivera aux usagers utilisant ces couloirs avec un seul badge pour 2 véhicules puisqu'une seule immatriculation peut être saisie par abonnement avec inscription Free-Flow.

Un abonné au badge **Classic T** qui utilise le couloir sans barrières alors qu'il n'a pas déclaré son inscription au «Free flow» ni le N° d'immatriculation du véhicule, est taxé d'une amende forfaitaire et reçoit un AVIS DE PAIEMENT pour INFRACTION de 10 €.

A partir de 6 amendes impayées sur une période de 12 mois, la contravention devient un délit d'habitude. Le contrevenant encourt alors 7500 € d'amendes.

Attention

**Ne pas se tromper entre entrée et sortie...
En cas d'erreur... Amende à la clé!**

Ci-dessous tableau rapporté : les conseils d'Ulys pour le choix couloirs d'entrée et de sortie

Conseils d'utilisation :

- utilisez les voies de péage signalées par le pictogramme flèche verte  et/ou « t »  en entrée et en sortie, hormis celles signalées par un panneau de limitation à 30km/h 
- au péage de Tours Nord, Ulys free n'est valable que dans les voie signalées par le panneau « Réservé Abonnés », en entrée et en sortie.

* Ces péages sont équipés du système Free Flow ou « passage en flux libre ». Ces voies de péage de nouvelle génération vous permettent un passage au péage sans barrière, à vitesse constante (limitée réglementairement à 50 km/h).

A noter :

Ulys free est réservé pour les clients particuliers non abonnés au télépéage et ayant un véhicule de classe 1, 2, 3 ou 4 avec une plaque d'immatriculation française.

Mobilité Caen la mer

VOTRE BUS SUR SIMPLE APPEL



Ouvert à tous, RESAGO permet sur réservation, la mise à disposition des moyens de transport (taxi, minibus) complétant ainsi la mobilité sur la zone des communes Caen la mer.

Pratique, économique vous profitez d'un service sur mesure au tarif twisto.

Toutes les infos sur le site [twisto resago](https://www.twisto-resago.fr)

Twisto access est un service de transport individualisé à la demande permettant aux personnes à mobilité réduite de se déplacer toute l'année sur le territoire Caen la mer.



* Service ouvert de plein droit aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité à 80%.

* Les personnes en état de fragilité non titulaires de la carte d'invalidité, peuvent accéder à ce service sous certaines conditions.

Création d'un dossier sur présentation de justificatifs médicaux et aval de la commission d'accès chargée de statuer sur la capacité du demandeur à emprunter le service.

En cas de refus par la commission, Twisto propose une autre solution : Twisto Assist, le service d'accompagnement personnalisé de Twisto.

Abandonner son véhicule au profit d'un taxi



Plus de prime d'assurance, plus de frais d'entretien, plus de frais de parking ni temps passé à chercher une place. Selon votre mode de vie cela vaut peut-être la peine d'y réfléchir.

Un taxi peut prendre en charge des passagers qui le hèlent dans la rue ou via l'application d'État «Le taxi». On les trouve aussi dans les gares et les aéroports ou dans une station taxi.

Les tarifs des taxis sont réglementés par l'État, en maraude comme en réservation. L'évolution des prix maximaux est fixée chaque année par le ministre chargé de l'économie. Des arrêtés préfectoraux fixent dans chaque département les différentes composantes du prix de la course.

Le prix du taxi n'est pas connu à l'avance mais dans tous les cas, il s'affiche en fin de course sur le cadran du taximètre.

Le taxi doit être équipé des équipements suivants :

- Un taximètre : compteur qui enregistre le parcours, la durée et indique la somme à payer. Le cadran du taximètre doit être lisible pour les passagers.
- Une imprimante, connectée au taximètre, permettant d'éditer la note de course à destination du passager qui précise le prix à payer.
- Un terminal de paiement, en état de marche et visible du passager, permettant au passager de régler la course par carte bancaire.

► Un dispositif extérieur lumineux portant la mention «taxi», l'indication de la commune de rattachement et l'information selon laquelle le taxi est disponible ou non. Il est également équipé d'une lampe dont la couleur varie en fonction du tarif.

Une note (facture) doit être remise au client dès que le montant de la course atteint 25 € toutes taxes comprises (TTC). Cette note doit comporter tous les éléments permettant de porter réclamation si nécessaire.

En dessous de 25 € TTC, la note est facultative. Le client peut toutefois en faire la demande.

Tarifs plafonnés dans le Calvados

Le tarif d'une course de taxi comprend 3 éléments : 4,18 € pour la prise en charge, 1,12 € pour celui du kilomètre parcouru, 37,46 € pour le prix horaire concernant la période d'attente (en cas de réservation par le client) ou de marche lente.

Le tarif minimum d'une course reste fixé à 7,30 € pour tous les taxis.

Majorations et suppléments

Des majorations du prix au kilomètre parcouru sont prévues. En particulier pour les courses de nuit et les retours sans clients.

Peut-on payer encore en espèces



Les billets et les pièces en euros sont les seuls moyens de paiement en France qui, en principe, ne peuvent pas être refusés. Toutefois c'est au payeur de faire l'appoint, le vendeur pouvant refuser le paiement en espèces s'il n'a pas suffisamment de monnaie à rendre.

Le paiement espèces peut être refusé dans certains cas :

- les devises étrangères,
- les pièces et billets en mauvais état,
- la fausse monnaie,
- une quantité importante de pièces pour un seul paiement,
- pour des raisons techniques ou de sécurité, le paiement en espèces peut être refusé. Par ex : des commerçants ouverts la nuit pour des raisons de sécurité, des horodateurs par mesure de protection contre les actes de vandalisme.



Cas où le paiement en espèces ne peut pas dépasser certains montants.

- Règlement des impôts et taxes, limité à 300 €.
- Paiement à un professionnel, autorisé jusqu'à 1 000 €.
- Paiement d'un salaire, jusqu'à 1 500 € par mois.

(Au-delà, l'employeur doit payer par chèque barré ou par virement bancaire).

Si un commerçant vous refuse un paiement en espèces sans y être autorisé, vous pouvez le signaler à la DDPP, direction départementale de la protection des populations.

A savoir : refuser d'être payé en espèces est puni d'une amende de 150 €.

Le paiement en espèces entre particuliers n'est pas limité

Achat d'une voiture par exemple, cependant un écrit est nécessaire au-delà de 1 500 € pour prouver le versement. ⁽¹⁾

Cette preuve peut être :

- une attestation de vente remise à l'acheteur par le vendeur
- un contrat de vente sous signature privée (entre particuliers)

L'attestation de vente, en 2 exemplaires, doit comporter les informations suivantes :

- Identité et coordonnées du vendeur et de l'acheteur
- Date et lieu de la vente et de la remise du bien
- Description du bien vendu (nature, couleur, etc...)
- Prix de la vente et moyen de paiement de l'acheteur (espèces, chèque, etc...)
- Liste des documents remis (attestation, facture, notice, etc...)
- Signature des 2 parties

⁽¹⁾ **Exemple de défaut de preuve de versement en espèces :** un adhérent victime de l'incendie de sa voiture payée en liquide n'a pu obtenir de son assureur le remboursement parce qu'il n'a pu prouver l'origine des fonds ayant servi à l'acquisition du véhicule.

Prend-on les consommateurs pour des imbéciles?

Chaque jour sur nos écrans le slogan « Mangez moins gras, moins sucré, moins salé ». C'est une bonne idée vu l'augmentation des problèmes de santé dont l'obésité, le diabète, etc...

Et puis le Nutriscore est arrivé à la demande des consommateurs : là encore c'est une bonne chose car il vise à orienter et informer le consommateur pour le diriger vers des produits locaux non transformés et plus sains.

Le Nutriscore classe de A à E les produits en tenant compte du degré de graisse, sel, sucre, et autres adjuvants, ce qui devait à l'origine inciter les industriels à modifier leurs recettes et offrir aux consommateurs des produits plus sains et moins transformés.

Depuis quelques temps certains producteurs locaux s'élèvent à juste titre car leur produit local soumis à l'AOP se retrouve moins bien noté que d'autres produits industriels remplis d'adjuvants en tout genre ne répondant à aucune norme.

Et c'est là que le consommateur qui n'est pas un idiot a parfaitement compris que si l'huile ou le fromage sont classés en E/F sur le Nutriscore « c'est normal » car dans l'huile il n'y a que du gras et il ne viendrait à l'idée de personne de boire toute la bouteille au petit déjeuner.



Idem pour le fromage de nos terroirs c'est de la crème d'origine animale et comme pour l'huile on est pas obligé de manger le kilo de fromage à chaque repas comme le dit la pub « à consommer avec modération ».

Donc j'ose espérer que la majorité des consommateurs remplis de bon sens saura décrypter et interpréter le Nutriscore de façon à orienter ses achats vers des produits bons pour la santé (fruits et légumes non transformés) mais aussi vers des produits locaux de bonne qualité et répondant à des normes AOP. FB

Bravo le RGPD



Les consommateurs ont demandé plus de sécurité pour leurs données personnelles et donc le RGPD est apparu. Maintenant nous avons des droits sur nos données personnelles et la possibilité de se désinscrire des mails doit obligatoirement figurer sur les mails.

Ce qui a donné des idées aux arnaqueurs car maintenant ils se sont mis « aux normes » et envoient des mails (spams) avec la mention « vous pouvez vous désinscrire » Cela met le consommateur en confiance et s'il clique sur le lien il se retrouve victime de piratage sur sa boîte mail. Futé le pirate!

Autre mail circulant sur le web : mail émanant de la « brigade de protection » qui vous dit que vous avez consulté un site de pédopornographie et on vous demande de cliquer sur un lien afin de régulariser l'affaire.

Il s'agit évidemment d'un prétexte pour vous soutirer vos données perso et bancaires. FB

Conseils

Ne répondez jamais à ces mails douteux. Ne cliquez pas sur le lien dans le mail.

N'hésitez pas à vous inscrire sur la plateforme « Signal spam » et dénoncez les mails frauduleux de façon systématique.

La police du net existe et il faut utiliser ces services.

Voir plus d'infos sur notre site onglet accueil, liens utiles

Signalspam, cybermalveillance, 33700, etc.

PARCMÈTRES ESCROCS

Un geste sympa... En quittant une place de parking, s'il restait quelques minutes sur le ticket de stationnement, nous le donnions à l'automobiliste qui attendait la place. On me l'a fait, je l'ai fait...

Un cerveau pervers a imaginé le double ou triple paiement de la même place !

Le dateur ne vous crache le ticket qu'après que vous ayez entré votre numéro minéralogique qui s'inscrit sur le ticket. Les quelques minutes restant ne peuvent être récupérées par un autre automobiliste. C'est tout bénéf. La place est payée deux fois. Et on peut dire que la police municipale y veille avec zèle.

Et les maires ont applaudi à cette idée géniale.... Aucun, à ma connaissance, n'a repoussé l'idée de tourmenter un peu plus ceux qui l'ont élu et les visiteurs et touristes qui alimentent les caisses (sans fond) de la commune. Et après avoir affiché des panneaux de bienvenue.... Tiens !

Alors, d'après vous ? Les parcmètres sont-ils vicieux ? Pervers ou escrocs ? Les parcmètres ? Non !

GL

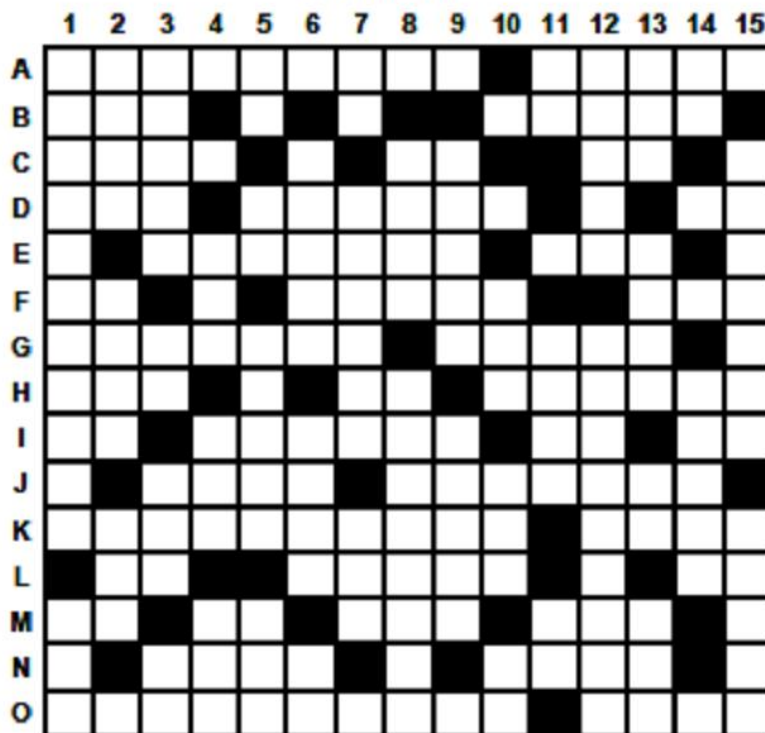




HORIZONTALEMENT

- A - Reliés à un réseau. Emplette.
 B - Utilisée pour damer. Ancien anesthésique.
 C - Fétides en officine. Vieux vélo. L'équipe de la Canebière.
 D - Pâté impérial. Ne se déforme pas. Compagnon d'elle.
 E - Commune des Pyrénées-Atlantiques entre Pau et Tarbes. Orienta.
 F - Article Andalou. Mouvements impétueux de la foule. Promise à l'acquittement..
 G - Portables. En fonction de.
 H - Saison chaude. Abréviation pour un roi. Manœuvrât la voilure pour changer de direction.
 I - Arrivé en pleurs. Digue portuaires. Ile de Charente-Maritime. Sigle religieux.
 J - Centime du Leu ou Lev. On y admire des danseuses.
 K - Assistant personnel consulté à tout moment. Adjectif relatif aux ânes.
 L - Symbole d'opulence. Sur Charente, commune de la région Nouvelle-Aquitaine. Refus d'outre Manche.
 M - Symbole de l'étain. Petite cale. Balais. Abréviation de téléphone.
 N - Souvent corvéable à merci. Touchée au cœur.
 O - Contrat passé avec un fournisseur pour un service régulier. Ligne de vieillesse.

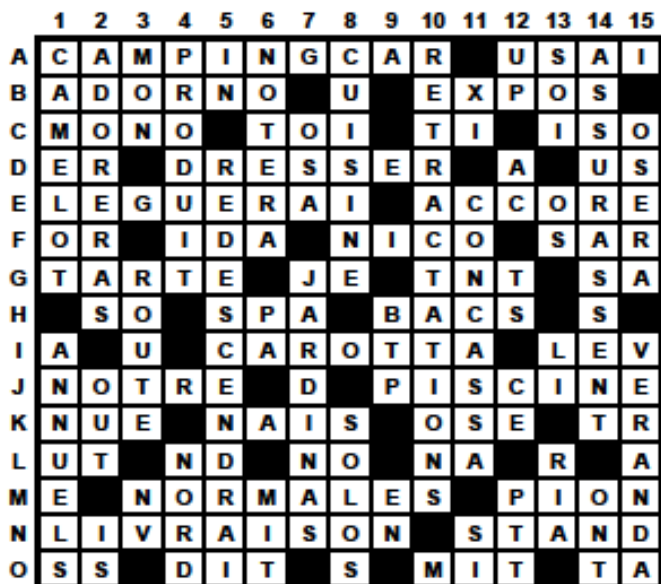
Grille 177 thème les télécoms



VERTICALEMENT

- 1 - Transformations. Dégoulina.
 2 - Département ou rivière. Poisson à chair estimée. Possessif.
 3 - Margousiers utilisés en médecine ayurvédique (philosophie indienne. Langage dans les pâturages. Poisson. Fleuve de botte.
 4 - On peut compter sur lui. Amas de gravier dans la Loire. Aime dormir à la cave.
 5 - Fin d'infinitif. Il se franchit d'un pas. Attachent solidement. Agent troublant.
 6 - Filament par lequel on transmet des informations. Utilisa le clavier d'une caisse enregistreuse. Devenu quelqu'un.
 7 - Possessif. D'ail ou de vanille. Consqua.
 8 - Humeur de foie. Elle n'est pas célèbre.
 9 - Elles germent en tête. Lieux de cure.
 10 - Il est paradoxal de boire ainsi. Bouche d'oiseau. Héros de Spielberg.
 11 - Astate au labo. Croft ou Fabian. Symbole chimique du Thulium.
 12 - Alternative. Fournisseur de service de téléphonie mobile.
 13 - Parole de doute. Se dit, chez les champignons, d'une lamelle largement fixée sur le pied. En matière de. Monnaie roumaine.
 14 - Aller-retour en deux lettres. Chaussée de Paris.
 15 - Consommateurs. Obscure.

GRILLE 176 septembre 2021 FOIRES SALON



Tout réparer dans sa maison

Un compagnon précieux simple et pratique pour vos travaux de bricolage.



1. Être guidé pas à pas.
2. Etablir le bon diagnostic.
3. Réussir de multiples travaux.
4. Choisir les produits et matériel adapté.
5. Réaliser des économies substantielles.

- 312 pages illustrées tout en couleurs.
- De multiples projets de bricolage (plomberie, électricité, peinture...)
- Des explications pas à pas pour vous guider.
- Des encadrés conseils sur les outils et matériaux à utiliser.
- Un index détaillé, facile à consulter.
- Un grand format 19 X 25 très pratique à garder à portée de main.

Commandez-le
dès aujourd'hui auprès
de

**l'UFC Que Choisir de
Caen**

30 €

+ frais de traitement et
d'envoi : 4,50 €

soit **34,50 €**

☐ Veuillez me faire parvenir un exemplaire du livre «**Décrypter les produits du quotidien**». Ci-joint un chèque bancaire d'un montant de 34,50€ libellé à l'ordre de l'UFC Que Choisir de Caen.

Nom : Prénom :

Adresse :

À retourner à UFC QUE CHOISIR de CAEN - 19, Quai de Juillet 14000 CAEN

Vu sur le web

Rénovation énergétique

À compter du 1^{er} janvier 2022, l'aide « *Habiter mieux sérénité* » deviendra *MaPrimeRénov' Sérénité*.



Le nouveau service public *France Rénov'* a pour objectif de donner aux usagers, un égal accès à l'information, les orienter tout au long de leur projet de rénovation et assurer une mission sociale auprès des ménages aux revenus les plus modestes.

Les informations et conseils délivrés faciliteront la mobilisation des aides financières et permettront de guider les ménages vers des professionnels compétents en s'appuyant sur :

→ un site internet unique france-renov.gouv.fr qui réunira des informations nécessaires au projet de rénovation,

→ un réseau de plus de 450 guichets uniques *Espaces Conseil France Rénov'*.

Ce réseau va rassembler les Espaces Conseil FAIRE et les Points rénovation information de l'Anah (PRIS),

→ un numéro de téléphone national unique (0 808 800 700) pour joindre les conseillers *France Rénov'*.

Ne vous engagez jamais sur une proposition téléphonique, un démarchage ou sur une foire. Prenez le temps de réfléchir à votre projet.

L'UNION FAIT LA FORCE

Rejoignez l'U.F.C. Que Choisir CAEN

À CAEN - 19 Quai de Juillet

- **Permanence téléphonique** du mardi au vendredi de 10h à 12h et 14h à 17h30
- **Accueil** : du mardi au vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18 h (*documentation, consultation tests, revues*)
- **Étude des dossiers** : pour les adhérents et sur rendez-vous
Mardi : téléphonie, internet, banque, auto, logement.
Mercredi : énergies, assurance, banque, eau.
Jendredi : construction, travaux, rénovation.
Vendredi : consommation divers, téléphonie, voyages.

À LISIEUX ► à partir de septembre 2021 Salle Mosaïc 13 Bd Pasteur

- 1^{er} et 3^{ème} jeudi de 17h à 19h (sauf vacances scolaires)

Pour nous écrire : **UFC Que Choisir de CAEN**
19, Quai de Juillet
14000 CAEN

ou par courriel : contact@caen.ufcquechoisir.fr

Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de Caen

19, Quai de Juillet

14000 CAEN

Tél : 02.31.86.32.54

Web :

caen.ufcquechoisir.fr

Dispensé de timbrage **Caen Gambetta**

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 16/12/2021

☐ J'adhère à l'UFC Que Choisir de CAEN

☐ Cotisation annuelle 34,00 €

☐ Cotisation duo⁽¹⁾ 10,00 €

☐ Je m'abonne au bulletin local

☐ abonn. bulletin papier 6,00 €

☐ abonn. bulletin en ligne 2,00 €

(Pour l'envoi en ligne indiquer votre adresse mail)

.....@.....

☐ Je fais un don à l'association

Ouvrant droit à réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant du don

☐ Don

Total

Paiement par chèque ci-joint libellé à l'ordre de l'UFC Que Choisir de Caen.

Nom :

Prénom :

Adresse :

À retourner à UFC QUE CHOISIR de CAEN
19, quai de Juillet - 14000 CAEN

(1) Cotisation valable pour une deuxième personne partageant la même adresse que l'adhérent principal. **Ne pas oublier dans ce cas d'indiquer ses nom et prénom sur une feuille annexe.**

Prix au 07/10/2021

08/14

Destinataire



vosre adhésion arrive bientôt à échéance ou est peut-être déjà échue.

Pensez à son renouvellement !



La reproduction en totalité ou en partie des textes de ce journal est autorisée sous réserve de la mention d'origine.

Directeur de la publication : Jackie BAUCHER

Bulletin tiré à 1000 exemplaires

Imprimerie ATELIER K, 5 rue Paul Toutain - CAEN

N° de commission : 0520 G 82583